






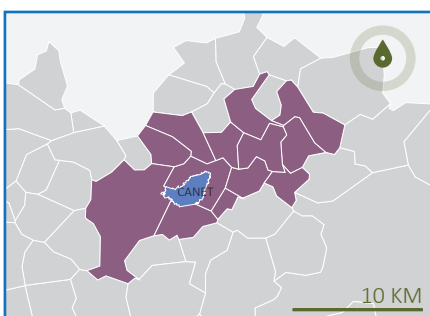




Le puit communal de Canet-d'Aude a été classé « prioritaire » au vu de la **présence d'herbicides et de nitrates** au-delà de la limite qualité. Une aire d'alimentation de captage de 530 hectares a été délimitée par arrêté préfectoral et un programme d'action a débuté en 2012. L'animation du projet a connu un second souffle en 2016 avec la mise en application d'un **projet cave**. La cave coopérative « la vigneronne » est devenue porteuse d'un projet agro-environnemental, en parallèle et en partenariat avec la démarche captage prioritaire portée par la mairie de Canet d'Aude.

TERRITOIRE

-  Aude (11)
-  1 600 habitants alimentés par le captage de Canet
-  Masse d'eau souterraine et affleurante
Alluvions récents de l'Aude
-  Principalement de la viticulture
Rendement moyen de 80 hl//ha
-  Environ 30 agriculteurs sur l'AAC
2 contrats MAEC en 2014
10 contrats MAEC en 2016
-  Dépassement de produits de dégradation des herbicides (DEDIA¹) jusqu'en 2010
-  Captage prioritaire Grenelle et SDAGE



-  Aire d'Alimentation de Captage avec arrêté préfectoral
-  Aire d'apport de la cave coopérative La Vigneronne



Canet d'Aude, 2017

ACTIONS AGRICOLES

CAHIERS DES CHARGES : en 2015, la cave coopérative a rédigé un nouveau cahier des charges. Il comprend de nouvelles clauses limitant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques :

- interdiction du désherbage chimique des fossés d'écoulement bordant les parcelles, ainsi que des canaux d'irrigation
- mise en oeuvre de solutions alternatives et non chimiques pour l'entretien des tournières autour des parcelles afin de limiter les transferts d'herbicides et protéger la ressource en eau
- interdiction du désherbage en plein sauf exception

CONFUSION SEXUELLE : la confusion sexuelle est une technique de biocontrôle. L'objectif est de raréfier les populations d'Eudémis (parasite qui réduit la production viticole) en empêchant la rencontre des mâles et des femelles moyennant l'utilisation de diffuseurs (500/hectares et le double en bordure de parcelles). Cette méthode nécessite la collaboration des agriculteurs et le soutien technique du conseiller de la Chambre d'Agriculture (cartographie, pose et commande des diffuseurs). A l'échelle de la cave 350 hectares ont ainsi été confusés en 2016 et 850 ha en 2017, dont une partie sur l'Aire d'Alimentation de Captage.

AIRES DE LAVAGE : La mairie de Canet d'Aude, en partenariat avec une dizaine de communes, soutient un **projet innovant d'aires de lavage collectives**. L'objectif est de réaliser 4 aires de lavages sur la zone d'apport à la cave. Elles combineront une aire de lavage pulvérisateurs, une aire de lavage pour les machines à vendanger et éventuellement une aire de remplissage. L'accès aux structures serait facilité par l'obtention d'un badge unique pour les agriculteurs.

ACTION JEVI (JARDINS ESPACES VERTS ET INFRASTRUCTURES)

CIMETIÈRE SANS PESTICIDES : la mairie de Canet d'Aude s'est engagée dans une démarche de réduction des produits phytopharmaceutiques dans le cimetière. On y trouve désormais un tapis de plantes couvre-sol. Pour sensibiliser les administrés, la maire a posé un panneau « cimetière sans pesticides » qui explique la démarche.



1 La DEDIA est un métabolite de 2nde génération des triazines (herbicides). Il s'agit d'un résidu issu de la dégradation des triazines dans les sols.

FINANCEMENTS

ANIMATION : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse finance à hauteur de 80 % et pour 2 ans l'animation du programme d'action opérateur économique.

En ce qui concerne la démarche captage prioritaire, l'AERMC finance à hauteur de 80 % une animation depuis 2012 au sein de la mairie.

ACTIONS : le principal financeur est l'AERMC qui finance 100% des MAEC. La mairie de Canet et la cave « La Vigneronne » ont obtenu 626 000 € pour 2016-2017, afin de financer les MAEC (confusion sexuelle, réduction/suppression d'herbicides) pour les viticulteurs apporteurs à la cave et les agriculteurs ayant des parcelles sur l'AAC.

RÉSULTATS

PRINCIPAUX RÉSULTATS : la démarche environnementale de cet opérateur économique a apporté un nouveau souffle à la démarche captage prioritaire via l'adhésion de la cave coopérative. La structure économique s'est appropriée les enjeux environnementaux. Parmi les projets portés par la cave coopérative, le projet « confusion sexuelle » a été très fortement développé par le chef de projet. En 2016, **850 hectares ont été confusés**. Il y a également eu une forte augmentation des contrats MAEC et donc de la sensibilisation des agriculteurs et la réduction de l'usage des herbicides.

PERSPECTIVES : en 2017, des animations vont être mises en place sur le volet optimisation et réduction du désherbage chimique, de animations sur les volets installation et gestion quantitative de l'eau pourront suivre.

FACTEURS DE RÉUSSITE : cette démarche a été rendue possible par l'investissement des partenaires dans le projet, dont l'Agence de l'Eau. Le montage du projet cave a été épaulé par l'animatrice captage prioritaire de la mairie et la Chambre d'Agriculture. La Chambre d'Agriculture a également apporté un soutien technique à la cave sur l'ensemble des actions menées.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES : de 2012 à 2014, l'accès aux MAEC été réservé aux agriculteurs avec au minimum 1 parcelle en « 0 herbicide ». Mais cette condition trop stricte a limité le nombre de contrats. En 2015, cette clause a été supprimée et l'animation a pu être développée sur la réduction de la largeur de la bande désherbée.

FORCE DU TERRITOIRE

La cave coopérative « La Vigneronne » est un partenaire incontournable de la démarche captage. Elle est un des acteurs économiques majeurs du territoire avec 193 adhérents sur 1350 hectares dont 351 sur la commune de Canet-d'Aude. Elle porte également un engagement fort au niveau environnemental et social et poursuit 3 objectifs :

- Stabiliser la production
- Moderniser l'outil de production
- S'affirmer comme acteur de l'environnement

C'est dans ce contexte qu'à partir de 2015 elle porte un projet agro-environnemental. Elle peut proposer des MAEC à ses adhérents à la condition *sine qua non* d'inscrire dans le cahier des charges de production de la cave des clauses pour limiter l'utilisation des herbicides : interdiction du désherbage en plein, des fossés et des tournières.



SCAV « La Vigneronne », Canet d'Aude, 2017

LOUISE DE SIMONE & JOHAN COULOMB, 2017 © FREDON LR. Tous droits réservés.



Laure RUYNAT - Animatrice de la démarche captage prioritaire



Mairie de Canet d'Aude - 1 route de Raissac - 11 200 CANET D'AUDE



06 43 35 91 97



l.ruynat@gmail.com

CONTACT

